



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VAUVERT
DELIBERATION N° 2022/09/24**

Objet : Saisine de la commission d'action sociale de la CAF en vue de projets d'investissement sur le Multi Accueil « L'îles aux enfants »

Séance du 29 septembre 2022

Date de la convocation : 9 septembre 2022

**Membre en exercice = 17
Nombre de présents = 6
Nombre de délégation = 5**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vauvert (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHALSKI, Vice-Présidente en exercice.

Présents : Mmes MICHALSKI, DUQUESNE, EYMARD, LAIR LACHAPELLE, PEYRE
Mr MOUSSA

Absents excusés : Mme VEDRINE, BERTHEZENE, CHALMETON,
Mrs DENAT, BERTRAND, CUVIER, VIDAL

Absents : Mme CACCHIA-MORENO, CAMAND
Mrs MEIZONNET, GARNIER, HUREL

Avaient donné pouvoir : Mmes BERTHEZENE, VEDRINE
Mrs DENAT, BERTRAND, CUVIER

Dans le cadre de la politique d'action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au développement et au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent et améliorent la vie des familles et de leurs enfants.

La CAF dispose d'un dispositif nommé Fonds de modernisation des EAJE (FME).

Ce fonds fait l'objet d'une circulaire Cnaf n°2018-004 du 18 décembre 2018 applicable au 1^{er} janvier 2019 qui remplace le Plan de rénovation et le Fonds d'accompagnement PSU.

Le Multi Accueil « L'île aux enfants » dans le cadre du remplacement de matériels dans l'intérêt de la sécurité des enfants fait appel au fonds de modernisation des EAJE (FME).

Matériel	Dépenses	Recettes
Combiné toilette / cuisine	710.00 €	CCAS = 236.68 € FME = 473.32 €
Assises de sol surélevées	483.04 €	CCAS = 158.61 € FME = 324.43 €
Fauteuil à tablette	794.34 €	CCAS = 264.78 € FME = 529.56 €
Station de jeu double toboggan	699.90 €	CCAS = 234.10 € FME = 465.80 €
Transat siège à coque sleeping inclinable	278.39 €	CCAS = 92.79 € FME = 185.60 €
TOTAL	2965.70 €	CCAS = 987.00 € FME = 1978.70 €

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver cet investissement et, d'autoriser Monsieur le Président à signer la demande d'aide financière auprès de la CAF en saisissant le Fonds de modernisation des EAJE (FME), considérant que les crédits sont inscrits pour la part correspondante au budget 2022 du Multi Accueil.

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur

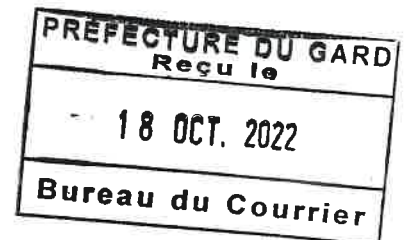
POUR EXTRAIT CONFORME,

La Vice-Présidente du C.C.A.S :



Elisabeth Michalski

Elisabeth MICHALSKI



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
 • son dépôt en préfecture le 18/10/22
 • sa notification le 18/10/22
 • sa publication le 18/10/22

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du 29/10/22
 Pour le président par délégation,
 La vice-présidente,
 Elisabeth Michalski

Elisabeth Michalski

